

**Recommandations dans le cadre des consultations particulières et
auditions publiques sur le rapport de la Commission d'examen sur la
fiscalité québécoise menées par l'Assemblée nationale du Québec**



3 septembre 2015

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la Chambre) compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Contexte

Le 4 juin 2014, lors du dépôt du budget, le ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, avait annoncé la mise en place de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (la Commission). La Chambre avait alors applaudi la décision du ministre, qui faisait écho à une demande explicite formulée par la Chambre dans le cadre de ses recommandations prébudgétaires auprès du gouvernement précédent. La Chambre demandait que l'État amorce une analyse en profondeur de sa fiscalité afin de s'assurer que celle-ci répond bien aux défis démographiques et économiques du Québec et de sa métropole.

Le 10 octobre 2014, la Chambre a soumis à la Commission ses recommandations, lesquelles ont été présentées par la suite par le président et chef de la direction de la Chambre devant les membres de cette commission. La Chambre avait alors recommandé de revoir le mix fiscal afin que ce dernier soutienne davantage le travail, la productivité et l'investissement. Ainsi, la Chambre avait recommandé de privilégier une augmentation des tarifs et des taxes à la consommation afin de diminuer les impôts des entreprises et des particuliers. De telles mesures amélioreraient la compétitivité de notre environnement d'affaires, augmenteraient le nombre de sièges sociaux et soutiendraient davantage la croissance économique. Dans le contexte d'une vive concurrence internationale pour l'attraction et la rétention des entreprises, la Chambre avait également recommandé de maintenir une aide fiscale ciblée aux secteurs stratégiques à haute valeur ajoutée, et ce, afin de maintenir leur compétitivité. La Chambre avait notamment souligné l'importance de préserver le dispositif d'appui aux entreprises du jeu vidéo, un secteur hautement convoité par d'autres juridictions nord-américaines.

Lors de la publication du rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, la Chambre a salué le travail rigoureux et les recommandations de la Commission. Elle a aussi demandé à ce qu'une discussion éclairée ait lieu avec la population et les différents acteurs socioéconomiques afin d'encourager l'acceptabilité des recommandations et faciliter leur mise en œuvre. La Chambre a ainsi participé à la table des partenaires organisée par le gouvernement du Québec en juin dernier afin de discuter des recommandations portant essentiellement sur la fiscalité des particuliers. Enfin, le 3 septembre 2015, le président et chef de la direction de la Chambre a présenté ses recommandations dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

Le présent mémoire reprend les recommandations de la Chambre.

Introduction

La fiscalité des entreprises et des particuliers a toujours été une priorité pour la communauté d'affaires de la région métropolitaine de Montréal. En effet, la fiscalité constitue un élément essentiel d'un environnement d'affaires compétitif. Elle a également un impact important sur les finances publiques, notre richesse collective et sa distribution au sein de la société.

Durant les dernières années, la Chambre a demandé au gouvernement d'amorcer une révision de l'ensemble de la fiscalité du Québec afin qu'elle réponde davantage aux enjeux économiques modernes. Un tel exercice n'a pas été effectué depuis la fin des années 90. De plus, le vieillissement rapide de la population, la faible productivité des entreprises, la croissance économique anémique et la dette publique trop élevée renforcent l'urgence d'effectuer une telle réforme. C'est pour l'ensemble de ces raisons que la Chambre a suivi le développement des travaux de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

La Chambre réitère son appui au rapport rigoureux, exhaustif et cohérent de la Commission. Ce dernier donne les grandes orientations, mais aussi des recommandations précises pour améliorer la compétitivité du régime fiscal québécois. Il dresse un portrait juste de la fiscalité québécoise en comparaison avec les autres juridictions, prend en considération l'environnement concurrentiel nord-américain et analyse les meilleures pratiques afin de proposer des avenues concrètes pour inciter davantage au travail et à l'investissement et ainsi mieux soutenir la productivité et la croissance économique.

La communauté d'affaires de la métropole appuie également l'esprit du rapport, lequel fait directement écho à ses recommandations. En ce sens, la mise en œuvre des recommandations proposées dans le rapport est à coût nul pour le gouvernement. Les ajustements proposés permettent toutefois un rééquilibrage fiscal avec un recours accru aux outils les moins dommageables économiquement. Il propose ainsi de privilégier l'augmentation des tarifs et les taxes à la consommation et de diminuer les impôts des particuliers et des entreprises. Ce sont là des mesures essentielles afin d'augmenter l'attraction des talents et des investissements : deux facteurs incontournables pour améliorer notre productivité et notre croissance économique.

Le gouvernement a déjà annoncé la mise en place de 28 des 71 recommandations de la Commission lors du dévoilement de son dernier budget. Il doit maintenant aller plus loin et mettre en œuvre l'ensemble des recommandations, sans quoi les résultats escomptés ne pourront être atteints. En n'adoptant qu'une partie des recommandations, le rééquilibrage fiscal ne s'opérera pas de façon optimale.

1. Une réforme basée sur des principes et des objectifs pertinents pour améliorer l'efficacité de la fiscalité

Le rapport de la Commission est basé sur une analyse réaliste du contexte socioéconomique ainsi que sur des principes et des objectifs clairs pour améliorer l'efficacité du régime fiscal. La communauté d'affaires partage les principes et les objectifs qui sous-tendent le rapport de la Commission.

La Chambre estime que dans le contexte actuel, une fiscalité efficace doit répondre aux principes de prévisibilité, de simplicité, de compétitivité et d'équité. Nous sommes heureux de constater que la Commission prend en considération ces principes et que ses recommandations sont bien échelonnées dans le temps afin de permettre aux agents économiques de s'adapter.

La communauté d'affaires partage également les grandes lignes de l'analyse et les constats qui sont à la base des recommandations de la Commission. Comme mentionné dans le mémoire soumis par la Chambre à la Commission l'automne dernier¹, une fiscalité compétitive et efficace doit répondre aux enjeux de resserrement démographique, de faible productivité des entreprises, d'une croissance économique sous-potentielle, de finances publiques précaires, de faibles niveaux d'investissement et de concurrence vive pour l'attraction et la rétention des talents. Ainsi, la Chambre avait recommandé de recalibrer la fiscalité en prenant en considération ces enjeux, sans pour autant augmenter le fardeau fiscal des Québécois, déjà le plus élevé en Amérique du Nord et par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE.

De fait, nous appuyons pleinement les objectifs globaux de la Commission, notamment d'inciter au travail, de stimuler l'investissement et d'encourager l'épargne, le tout dans un souci de développement durable et de renforcement des efforts pour éviter l'évasion fiscale.

La Chambre demande donc au gouvernement de prendre en considération les principes et les objectifs du rapport de la Commission dans la mise en œuvre de ses recommandations.

Une réforme qui doit être considérée comme un tout

Il est essentiel de garder à l'esprit que le rapport présenté par la Commission est à coût nul pour l'État. En ce sens, il propose un nouvel équilibre dans le dosage de la fiscalité en privilégiant une hausse des outils les moins dommageables économiquement sans pour autant augmenter le fardeau fiscal. Ainsi, toute proposition qui se traduirait par une baisse des revenus de l'État sera accompagnée d'autres propositions afin d'augmenter les revenus du gouvernement, que cela touche les entreprises ou les particuliers.

Le but ultime de cet exercice est d'inciter davantage au travail et à l'épargne ainsi que de mieux soutenir l'investissement pour améliorer notre niveau de vie et non d'engager un débat pour augmenter les revenus de l'État.

Le gouvernement du Québec doit donc résister aux multiples propositions qui pourraient lui être faites de choisir des mesures et d'en laisser d'autres. Une telle approche viendrait à notre avis faire dérailler la réforme envisagée, privant le Québec et son économie des effets positifs engendrés par le recalibrage fiscal. À titre d'exemple, le gouvernement doit veiller à ce que les hausses de tarifs soient immédiatement accompagnées de mesures pour protéger les plus démunis ainsi que de mécanismes efficaces pour contrecarrer l'évitement fiscal.

La Chambre demande donc au gouvernement d'adopter et d'appliquer en un seul bloc l'ensemble des mesures recommandées dans le rapport de la Commission afin de pouvoir bénéficier des retombées positives de ce dernier.

2. Une réforme comportant des impacts économiques positifs pour le Québec

Le contexte économique du Québec et de sa métropole demeure difficile. Le fort endettement des ménages et la faiblesse de l'investissement privé continuent de miner la demande intérieure et la croissance économique (1,4 % seulement en 2014² pour l'ensemble du Québec). D'ailleurs, les experts s'entendent pour dire qu'en raison de la faiblesse persistante de la productivité et du vieillissement de la population, les perspectives de croissance économique demeureront faibles

¹CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Octobre 2014. Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre des consultations relatives à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

²ÉTUDES ÉCONOMIQUES DESJARDINS. Août 2015. Prévisions économiques et financières.

pour les prochaines années. Or, la région métropolitaine de Montréal figure déjà en queue de peloton parmi les métropoles nord-américaines en matière de PIB par habitant.

Nous avons absolument besoin de créer davantage de richesse. Or, selon les estimations présentées dans le rapport, la réforme proposée devrait générer près de 2 milliards de dollars en PIB, 592 millions de dollars pour le revenu disponible, 584 millions pour l'investissement privé et contribuerait à la création de plus de 20 000 emplois. Il est vrai qu'en termes relatifs, l'impact économique peut être considéré comme étant faible (moins de 1 % du PIB). Toutefois, considérant le fait que la réforme proposée est à coût nul pour le gouvernement et les contribuables et compte tenu du contexte économique fragile, il s'agit de retombées économiques positives dont on doit absolument se prévaloir. S'en priver, dans le contexte de sous-emploi et de faiblesse économique relative actuel, serait un non-sens.

La Chambre recommande au gouvernement de procéder dans les meilleurs délais, afin de permettre à notre économie de bénéficier le plus rapidement possible des retombées économiques positives.

3. Une réforme qui agit directement sur la compétitivité de l'environnement d'affaires du Québec et de sa métropole

La communauté d'affaires de la métropole salue les propositions de la Commission d'effectuer un ménage dans les dépenses fiscales et d'avoir un recours accru aux outils moins dommageables économiquement. Ce sont des conditions essentielles pour améliorer l'environnement d'affaires.

a. La baisse généralisée de l'impôt des particuliers encouragera l'épargne, l'attraction des talents, des investissements et des sièges sociaux

Comme présenté dans notre mémoire à la Commission, le Québec utilise de façon excessive l'impôt sur le revenu des particuliers. Le poids de ce dernier en proportion du PIB est de 13 % comparativement à 9,2 % aux États-Unis et à 8,2 % pour la moyenne des pays de l'OCDE. Or, l'impôt sur le revenu des particuliers décourage le travail, l'épargne ainsi que l'attraction et la rétention des talents. Cette situation est préoccupante dans le contexte actuel de vieillissement accéléré de la population et de concurrence internationale pour l'attraction des talents.

La Chambre salue la recommandation de la Commission d'effectuer une réduction annuelle de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'ordre de 4,4 milliards de dollars.

Plus spécifiquement, elle appuie les mesures proposées suivantes :

- La majoration du montant personnel de base à 18 000 \$
- L'instauration d'une plus grande progressivité en faisant passer le nombre de paliers de quatre à neuf
- Le fait d'imposer que le taux marginal d'imposition maximal du barème d'imposition des particuliers, incluant la fiscalité fédérale, ne dépasse pas 50 %
- L'instauration d'un bouclier fiscal
- La bonification de la prime de travail
- La création de la prime pour travailleurs d'expérience

Le gouvernement du Québec a déjà annoncé dans son budget certaines mesures dont l'élimination de la contribution santé, la mise en place d'un bouclier fiscal, la bonification de la prime de travail et la création de la prime pour travailleurs d'expérience.

La Chambre demande maintenant au gouvernement d'aller plus loin et de mettre en œuvre les autres recommandations relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers.

b. L'augmentation de la taxe à la consommation soutiendra l'épargne

La taxe de vente a moins d'impact négatif sur la création de richesse que l'impôt sur le revenu tel que le démontrent les analyses de la Commission. En effet, elle peut encourager l'épargne – et ultimement l'investissement – et ne défavorise pas la compétitivité de nos entreprises sur la scène internationale dans la mesure où les produits exportés sont exemptés. Or, le Québec a moins recours à cette taxe que la moyenne des pays de l'OCDE.

La Chambre soutient la recommandation de la Commission de financer la baisse généralisée de l'impôt sur le revenu par un assainissement des dépenses fiscales et un recours accru à la taxe de vente et à la tarification.

Plus spécifiquement, elle appuie les mesures suivantes :

- L'augmentation de la TVQ de 1,025 point de pourcentage, la portant ainsi à 11 %
- L'augmentation de la taxe spécifique sur les produits du tabac de manière prévisible de 1 \$ par année pendant cinq ans
- L'augmentation de la taxe sur les boissons alcooliques de 0,087 \$ additionnel par litre de bière chaque année pendant cinq ans.

Bien entendu, ces mesures doivent s'accompagner, comme prévu dans le rapport, d'une bonification des crédits d'impôt pour solidarité. Le gouvernement doit également être vigilant lors de l'augmentation de la taxe de vente et mettre en place des mesures pour limiter l'évasion fiscale et l'utilisation massive du commerce électronique dans le simple but de ne pas payer les taxes.

En ce qui a trait à la recommandation de la Commission d'augmenter la taxe sur l'essence d'un cent le litre par année, la Chambre recommande plutôt d'évaluer la possibilité d'instaurer une taxe kilométrique. Celle-ci respecte davantage le principe de l'utilisateur-payeur et contribue à améliorer la fluidité de la circulation.

La Chambre appuie l'ensemble des augmentations de taxes recommandées dans le rapport et recommande au gouvernement de les appliquer. Toutefois, la Chambre souhaite que le gouvernement évalue l'impact et la faisabilité d'implanter une taxe kilométrique plutôt que de simplement augmenter la taxe sur l'essence.

c. Le recours accru à la tarification entraînera une utilisation plus optimale de nos ressources

Nous appuyons également la recommandation de la Commission de financer une partie de la baisse généralisée de l'impôt des particuliers par un recours plus important à la tarification. En effet, en plus d'être moins dommageables économiquement, les tarifs sur les services publics permettent d'envoyer un meilleur signal de prix et donc d'orienter le comportement du consommateur dans la bonne direction et mènent à une utilisation plus optimale de nos ressources. Bien entendu, toute hausse de la tarification doit être accompagnée de mesures d'atténuation de l'impact sur les personnes les plus vulnérables.

La Chambre appuie les mesures suivantes proposées concernant les tarifs d'électricité :

- L'augmentation de 0,8 cent le kilowattheure du coût du bloc patrimonial

- L'instauration d'une taxe de 10 % sur la surconsommation d'électricité domestique moyenne excédant 80 kilowattheures par jour.

De telles mesures augmenteront les revenus de l'État tout en encourageant une utilisation plus efficace de notre électricité et s'inscrivent dans une approche de développement durable.

Par ailleurs, la Chambre appuie également la recommandation de la Commission de réviser le mode de financement des services de garde à contribution réduite par la fiscalisation d'un tarif unique de 35 dollars par jour, et de l'indexer annuellement par la suite. La Chambre réitère par le fait même son opposition à l'instauration d'un tarif des services de garde progressif selon le revenu tel que l'a annoncé le gouvernement l'automne dernier. La progressivité des tables d'impôt et non la tarification est le mécanisme qui permet de s'assurer d'une meilleure redistribution des revenus.

La Chambre demande au gouvernement d'augmenter les tarifs d'électricité ainsi que d'instaurer une taxe à la surconsommation d'électricité. Elle demande aussi au gouvernement de revoir sa tarification des frais de service de garde et d'appliquer, comme le recommande la Commission, un tarif unique et non progressif selon le revenu.

d. La réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés et de la taxe sur la masse salariale encouragera l'investissement et la productivité

L'impôt sur le revenu des sociétés décourage l'investissement et la création de richesse. De plus, la taxe sur la masse salariale découragent l'embauche et les hausses salariales et, par conséquent, nuisent à la création d'emploi, au revenu disponible et à l'attraction des travailleurs qualifiés.

La Chambre appuie les recommandations de la Commission de réduire l'impôt sur le revenu des sociétés et la taxe sur la masse salariale. Plus spécifiquement, elle appuie les mesures suivantes :

- La réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés de 11,9 % à 10 %
- L'instauration d'une prime à la croissance pour les PME offrant un taux marginal de 4 % sur les revenus de 100 000 \$ à 500 000 \$
- La réduction du taux de la taxe sur la masse salariale pour les PME en faisant passer le Fonds de services de santé de 2,7 % à 1,6 %

Nous saluons le fait que le gouvernement du Québec a déjà commencé à mettre en œuvre ces recommandations. Toutefois, les réductions d'impôt annoncées sont plus modestes que celles proposées par la Commission. À titre d'exemple, le gouvernement a annoncé une réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés à 11,5 % seulement au lieu de 10 % comme proposé par la Commission. De même, le gouvernement a annoncé une réduction du taux de la taxe sur la masse salariale de 2,7 % à 2,25 % seulement et non à 1,6 % comme proposé par la Commission.

La Chambre demande donc au gouvernement d'aller plus loin que ce qu'il a déjà annoncé au dernier budget, notamment en réduisant l'impôt sur le revenu des sociétés à 10 % et la taxe sur la masse salariale pour les PME à 1,6 %.

La Chambre appuie également le fait que ces mesures soient financées en partie par un assainissement des dépenses fiscales.

e. La bonification de certaines mesures d'aide fiscale maintiendra la compétitivité de nos entreprises sur la scène internationale

Dans le contexte de concurrence très vive à l'échelle mondiale pour l'attraction et la rétention des talents, des investissements et des entreprises, il est essentiel de doter notre économie d'outils efficaces pour concurrencer à *armes égales* les autres juridictions. Le maintien ou la bonification de l'aide fiscale aux secteurs stratégiques, à haute valeur ajoutée est un moyen efficace pour y répondre. Ces crédits d'impôt jouent un rôle fondamental pour le développement de notre économie basée sur le savoir.

C'est pour cela que la Chambre salue les mesures instaurées par le gouvernement du Québec dans le dernier budget afin de soutenir les secteurs hautement stratégiques pour la région métropolitaine de Montréal et plus particulièrement celle sur le jeu vidéo.

La Chambre appuie la bonification ou le maintien des crédits d'impôt suivants :

- Crédit d'impôt pour la production de titres multimédias
- Crédit d'impôt pour la culture
- Crédit d'impôt pour la R-D
- Crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise

Conclusion

L'essor de l'économie de la métropole exige un environnement d'affaires propice au développement d'entreprises robustes, agiles et compétitives dans un monde qui se globalise. Le régime fiscal est l'une des assises de cet environnement.

Le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise propose un ensemble de mesures afin d'améliorer la compétitivité de l'environnement d'affaires et de mieux soutenir l'activité économique. Le gouvernement a donc tous les éléments pour effectuer une réforme de la fiscalité et ainsi mieux soutenir notre économie.

L'analyse de la fiscalité a été effectuée, des recommandations rigoureuses ont été soumises, des débats ont été lancés. Il est maintenant temps d'agir. Notre économie a besoin de tels incitatifs.